

Les influences Françaises dans la structuration des institutions sportives au Gabon

Jules Simon Ndong Bekale^a

Laboratoire Sport et Environnement Social, SENS (EA 3742), 1741 rue de la piscine, Université Grenoble-Alpes, 38400 Grenoble, France

Résumé. Les Etats africains francophone du Sud-Sahara ont hérité d'institutions pour la plupart calquées sur le modèle français. Les politiques en charge du sport et de l'éducation physique n'échappent pas cette logique au Gabon.

L'ambition de cet article est d'interroger les influences de la France à travers ses institutions sportives sur les politiques sportives en Afrique subsaharienne notamment au Gabon. L'objectif de cette étude n'est pas de confronter le mouvement sportif français aux institutions sportives gabonaises, mais de voir comment la France, puissance coloniale, s'est introduite, implantée, diffusée et imposée du sport et de l'éducation physique au Gabon à travers l'école, l'église, et les milieux associatifs sans qu'il ne se développe chez les autorités gabonaises une stratégie de réappropriation et d'autonomisation.

Mots-clés : politique sportive, gouvernance, institutions sportives, Gabon

Abstract. The adherence of the African continent to the Olympic Movement marked a new era for these countries, which, through the International Olympic Committee (IOC), were in search of world recognition and international legitimacy. As such, sports became an object of international policy. Pending the fact that major decisions are taken by the industrialized nations within the international sporting organizations, would the sports policies of the African countries not be influenced by adhering to them? The objective here is to highlight the influence of the French sports policy orientation, through these international sporting intuitions, in the process of adopting the Gabonese domestic sports policies.

In this study, the aim is not to confront the French sports movement against the Gabonese sports organizations but to examine how France, through its sporting institutions which are far from the Gabonese realities, introduced, implemented, spread and imposed its organizational philosophy of sports and practices. In spite of this, no strategy of re-appropriation has been developed by the Gabonese.

Keywords: Olympism, sports policy, governance, sporting institutions

^a e-mail : Jules-simon.ndong-bekale@ujf-grenoble.fr ; julesndong@yahoo.fr

Introduction

Peut-on se désintéresser du rôle et de l'action de la France dans la mise en place, l'organisation et la gouvernance des institutions sportives dans des pays d'Afrique noire francophone quand on sait que cette dernière a une action directe sur le mouvement sportif africain ? Mais les pays africains avaient ils le choix d'autres stratégies de politiques sportives quand on sait que, d'une manière générale, la mise en place du dispositif administratif dans les anciennes colonies n'était qu'une simple reproduction avec certes des nuances de ce qu'avait été l'administration coloniale ?

C'est dans cette perspective que la France se retrouvera donc garante du destin de nombreuses colonies parmi lesquelles le Gabon. Les autorités sportives françaises jouiront alors d'un droit de regard et d'action sur les institutions sportives au Gabon. Mais à quel niveau et avec quelle ampleur ? Afin de continuer à perpétuer leur influence sur certains pays Africains, mais cette fois de manière stratégique, la France mettront en place des mécanismes de coopération basés sur « l'aide » aux anciennes colonies avec en contrepartie, une intrusion dans les institutions locales.

Mais si les « politiques gabonais » laissent les choses évoluer de cette façon, peuvent-ils être considérés comme non-responsables comme cela est souvent présenté au peuple ? L'intérêt de cette question est de monter le rôle que les dirigeants Africains adoptent pour la mise en place des politiques sportives dans leurs pays respectifs sans parfois tenir compte des attentes, de l'adhésion ou non des populations. Mais pour le moment, ce n'est pas tant cette question qui nous intéresse dans notre étude. L'intérêt de notre travail est de monter que face aux influences institutionnelles françaises sur l'organisation et le fonctionnement des institutions sportives gabonaises, les politiques de développement du sport au Gabon se sont mises en place tout en restant éloignées des réalités locales.

Nous recherchons dans notre étude, au-delà d'une simple transposition institutionnelle et de valeurs, ce qui dans le système français a été transposé et repris au Gabon et qui peut être considéré, soit comme un obstacle, soit comme un élément facilitateur sur les institutions sportives au Gabon. Il s'agit d'analyser :

- Comment la France a marqué de son empreinte les institutions sportives au Gabon ;
- Sous quelles formes et selon quelles modalités, les responsables politiques gabonais se sont organisés pour prendre le relais de l'administration coloniale. Avec quels programmes ? Quels objectifs ? Quelles actions ? Et surtout quelles structures et quels moyens ?
- Quel a été l'impact de ces politiques sur l'enseignement de l'EP et la gestion du sport ?

1. Questions de méthode et aspects épistémologiques

A partir d'une approche sociohistorique, nous allons analyser le recueil des documents d'archives du Centre national des archives d'Outre-mer (C.N.A.O.M), notamment ceux de l'Afrique Equatoriale française (A.E.F) et de l'Afrique Occidentale française (A.O.F). Ces archives sont construites essentiellement sur la base des documents produits par l'Etat français d'une part et d'autre part par les Etats africains sur la période considérée à cheval entre la période coloniale et le processus des indépendances. Nous avons également mobilisé l'essentiel des textes administratifs du secteur sportif du Gabon à partir de la création du Comité National Olympique Gabonais en 1965. Nous avons enfin consulté quelques travaux d'universitaires français et africains sur le sport et l'éducation physique. Une difficulté majeure s'est insinuée quant à l'accès aux sources de première main. Peu de travaux ont

été menés sur les questions se rapportant aux pratiques corporelles au Gabon, exception faite de la thèse d'Allogho¹, aucune historiographie n'a été tentée sur ces problématiques. C'est pourquoi, notre étude pourrait s'inscrire comme une première tentative pour aborder ces recherches au Gabon.

On peut débattre de la question des influences des institutions sportives françaises dans la structuration du dispositif institutionnel du sport et de l'éducation physique au Gabon selon deux approches :

- La première approche serait de considérer ces influences comme la main mise ou l'action directe des institutions françaises sur l'organisation et le fonctionnement des administrations sportives gabonaises avec tout ce que cela implique comme assistance technique, soutien matériel, infrastructurel, financier et avec pour conséquence directe, l'orientation de politique sportive nationale gabonaise.
- Le seconde approche est de considérer la structuration des institutions sportives au Gabon comme une pâle reproduction ou la transposition par les autorités gabonaises du modèle d'organisation et de gestion du sport français, ce qui semble être le chemin emprunté par tous les pays d'Afrique noire francophone après leur accession à la souveraineté nationale.

Mais peu importe l'orientation prise par le Gabon, la pertinence de notre recherche est de montrer les conséquences de cette influence sur les institutions mais aussi et surtout leur impact sur le sport et l'EP au Gabon. Il convient alors de préciser sans être trop ambitieux, ce que nous entendons par pratiques corporelles au Gabon. Il ne s'agit point d'envisager une redéfinition de ce concept, mais de donner aux lecteurs la possibilité de comprendre de quoi nous parlons.

Les pratiques corporelles peuvent regrouper plusieurs aspects ou domaines dans la vie des Gabonais et réparties dans quatre rubriques : les danses, les jeux, les rites initiatiques et les exercices ou activités physiques quotidiennes. Dans la dernière rubrique, on fait allusion aux exercices physiques selon la conception de Georges Hebert, mais avec l'introduction des notions d'exercices physiques utilitaires et de survie (E.P.U.S), et d'exercices physiques domestiques. Or, le premier constat naïf fait sur le terrain semble relever que les jeux traditionnels à caractère sportif ont presque disparu de la culture gabonaise en raison d'une part de la négation de leur caractère éducatif prônée par le pouvoir colonial et d'autre part de la promotion exclusive du sport et de l'EP. Ces deux pratiques symbolisant la modernité et le progrès, elles ont très vite été investies par les indigènes au détriment de leurs propres jeux et exercices corporels.

On peut donc admettre à partir de cet instant que les institutions telles que l'école occidentale et bien d'autres comme l'église et l'armée constituent en effet des leviers sur lesquels les puissances occidentales se sont appuyées pour continuer à maintenir les Territoires colonisés dans une situation de domination permanente tant sur le plan institutionnel, politique, économique que sur le plan culturel. Dès lors, que faire ? Comment échapper à cette domination ?

Peut-on envisager d'autres solutions qui prennent en compte la dynamique des Etats africains, qui portent en eux les conditions de leur propre développement ? La réponse est affirmative ! Mais de nombreux préalables subsistent, notamment : la mise en place d'un dispositif institutionnel qui prennent appui sur les valeurs et les objectifs poursuivis par les

¹ Allogho-Nze Jean-Pierre, Etude de l'organisation et du fonctionnement des institutions sportives au Gabon. Genèse et analyse prospective d'une politique publique. Thèse de doctorat en STAPS, Bordeaux, 2011.

pratiques corporelles au Gabon à savoir la promotion de l'unité nationale, la projection sur la scène internationale mais aussi le développement de la pratique du sport pour tous, la santé, etc.

2. En guise de revue de la littérature : quelques travaux de référence

Il convient de rappeler ici que notre recherche questionne l'implantation du dispositif institutionnel occidental en Afrique noire francophone et plus précisément au Gabon. Ce qui implique nécessairement l'analyse de ses rapports avec la puissance tutélaire. Afin de commencer la construction de notre problématique et la mise en place d'un premier fil conducteur pour notre recherche, nous avons voulu savoir si des travaux universitaires ou des recherches traitant de la question pouvant nous édifier avaient déjà été effectués. Malheureusement aucune véritable recherche ne rend compte de la situation du sport et des pratiques corporelles au Gabon.

Pour contourner cette difficulté, nous nous sommes intéressés de manière générale à quelques recherches d'universitaires francophones. Notamment, des historiens français à l'instar de Nicolas Bancel et Deville Danthu ; d'universitaires africains notamment les travaux de Gouda Souaïbou, de Fatou Loum, de Ouattara Soualo, d'Augustin Raonimahary, d'Evelyne Combeau Mari et évidemment Kemo Keimbou. Chacun de ces chercheurs ayant dans des perspectives différentes traité des problématiques relatives au sport colonial et postcolonial dans ses rapports avec la formation des Etats africains.

C'est ainsi que Gouda et Chifflet feront une analyse et une critique des systèmes sportifs africains en rapport avec le système sportif français et international. Ils vont montrer que « *Le sport dans les pays francophones d'Afrique est organisé sur le modèle français. Seul le sport de performance est proposé par les dirigeants nationaux. L'analyse de la politique sportive d'un pays africain, le Bénin, depuis son indépendance, montre que la volonté politique ne suffit pas. Les réalités culturelles, sociales et économiques sont différentes de celles des pays industrialisés et ne permettent pas le développement du sport, ni son utilisation comme facteur de création d'un sentiment d'identité nationale. La mise en place d'un système sportif, inadapté aux caractéristiques culturelles et économiques du pays, a entraîné la création d'une structure vide de moyens. L'incompétence politique des dirigeants, au cours de la période 1975-1990 a, de plus provoqué l'effondrement des quelques organisations sportives antérieures* »².

Ils poursuivent leur propos en montrant que « *Le sport en Afrique noire francophone est administré par des dirigeants nationaux. Ce sont les Etats plutôt que les Nations qui reproduisent le modèle occidental, sous l'influence de l'environnement international. Parmi les acteurs institutionnels, le programme Solidarité olympique du Comité international olympique joue un rôle primordial. Il offre des aides pour la formation des cadres et des athlètes et pour le fonctionnement des comités nationaux olympiques. Ces derniers, en adhérant au Mouvement olympique, permettent au CIO de maintenir son modèle dans le monde entier. Les ressources du programme Solidarité olympique, jointes à celles fournies par la France et d'autres pays occidentaux, constituent une possibilité de développer le sport de compétition et un transfert du modèle culturel occidental* »³.

² Chifflet Pierre & Gouda Souaïbou, « Sport et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990 », *STAPS* n° 28, Vol. 13, pp. 71–81, 1992.

³ Chifflet Pierre & Gouda Souaïbou, « Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone », *STAPS* n° 41, Vol. 17, pp. 93–105, 1996.

Pour confirmer davantage cette position, Gouda (1997)⁴ va développer une recherche pour comprendre l'organisation des systèmes sportifs au Benin, au Congo, au Niger et au Sénégal. Il va donc procéder par une approche comparative des systèmes sportifs de ces pays avec le modèle français. « *Si le sport participe à la politique, s'il contribue au développement, il peut et doit être considéré comme objet d'étude. Autrement dit, rien ne permet d'en comprendre les orientations dans les Etats, les conduites sociales des acteurs et les implications sur le développement en Afrique* »⁵.

L'auteur dans sa démarche tente de démontrer que les systèmes sportifs des pays africains ne sont que la reproduction du système français qui s'est imposé sans tenir compte des réalités locales « *Ce modèle dont l'exportation massive se poursuit jusqu'à nos jours tel un produit ordinaire de consommation, se caractérise, outre les institutions officielles comme le Ministère de la jeunesse et des sports, les comités nationaux olympiques, les fédérations sportives... par des données politiques et socioculturelles spécifiques : place et rôle de l'Etat « relation entre secteur privé et secteur public, régime politique libéral, autoritaire, autonomie du mouvement associatif ou non... », place de l'E.P.S à l'école, système de gestion des cadres sportifs, des équipements, des espaces, conditions de la pratique, objectifs et participation aux compétitions internationales* »⁶... ».

Fatou Loum⁷, dans la même perspective développe quand à elle une autre problématique basée sur une approche sociopolitique des pratiques sportives au Sénégal. Dans son travail, elle montre que les autorités sénégalaises ont doté le pays de structures juridique, économique, et humaine et ont mis en place des programmes d'action au nom des politiques publiques concernant le sport ; mais que le dispositif mis en place était lui aussi éloigné des réalités de la société sénégalaise, même si dans la société sénégalaise la culture du sport et des pratique culturelle reste assez développée.

Dans la même perspective, une autre recherche va soulever la même problématique à l'aide elle aussi d'approches sociojuridiques, c'est celle qui avait été menée par Ouattara Soualo⁸ qui a pu montrer que la Côte d'Ivoire, comme tous les autres pays d'Afrique noire francophone a adhéré sans restriction aux différentes fédérations sportives internationales et au Comité international olympique, cela par le biais de ses fédérations nationales et de son Comité national olympique. Toutefois, il évoque que cette situation, associée au manque de moyens, constitue un véritable obstacle pour le développement du sport dans ce pays.

Nicolas Bancel⁹ et Deville-Danthu¹⁰ vont s'intéresser à la situation du sport en Afrique noire francophone selon une approche historique. Pour ces deux auteurs, la situation du sport en Afrique noire francophone est le résultat de la mise en place d'un dispositif politique, institutionnel colonial qui a dû se heurter à certains moments à quelques résistances ; c'est le cas par exemple à Madagascar ou la culture française s'est heurtée aux traditions malgaches.

⁴ Gouda Souaïbou, Etats, sport et politiques en Afrique noire francophone : Cas du Benin, du Congo, du Niger et du Sénégal. Thèse de doctorat en STAPS, Grenoble 1997.

⁵ Gouda, Op. cit, p. 16.

⁶ Gouda, Op. cit, p. 27.

⁷ Loum Ndam Fatou, Analyse des politiques publiques sportives au Sénégal de 1960 à 1998 : Approche sociopolitique de l'évaluation, thèse de doctorat en STAPS, Strasbourg 2, 2004.

⁸ Ouattara Soualo, Organisation et développement des activités physiques et sportives en Afrique : le cas de la république de Côte d'Ivoire, thèse de doctorat en STAPS, Paris 8, 1993.

⁹ Bancel Nicolas, Entre acculturation et révolution. Les mouvements de jeunesse et les sports dans l'évolution politique et institutionnelle en AOF (1945–1960), thèse de doctorat en histoire, Paris I, 1998.

¹⁰ Deville-Danthu Catherine, Education physique, sport, colonisation et décolonisation dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale : 1920–1965, thèse de doctorat en lettres, Aix en Provence, 1995.

Même si cela semble le cas dans d'autres pays, les travaux d'Evelyne Combeau-Mari¹¹ nous renseigne sur la situation de Madagascar.

En effet, l'auteur, dans son travail montre comment dans cette île, les Français ont introduit la gymnastique et le sport avec des objectifs bien différents de la culture malgache et surtout comment les Malgaches s'en sont servis pour leurs propres intérêts socioculturels. Elle montre donc comment à Madagascar, malgré l'importation des gymnastiques et du sport par les militaires et les missionnaires, le *moraingy*¹² et le *savika*¹³, deux pratiques traditionnelles malgaches ont pu résister à l'impérialisme des pratiques occidentales. On comprend donc à partir de cette démarche que les discours plaçant et considérant les pratiques culturelles africaines d'indigènes et d'impropres à l'enseignement et à l'acquisition de connaissances scientifiques n'étaient qu'un prétexte ou une ruse occidentale pour laisser la place à leurs pratiques de s'infiltrer dans des pays africains sans trop de difficultés. Les pratiques culturelles et surtout corporelles africaines auraient pu servir de base pour la mise en place d'une véritable culture sportive prenant en considération les réalités africaines.

Mais les pays africains avaient-ils le choix quand on sait que la colonisation a utilisé des institutions (l'école, l'administration, l'armée, l'église) dont la force d'action et d'emprise ne pouvaient épargner aucune colonie, malgré quelques tentatives de résistance.

En effet, l'action de l'école dans le déclenchement du processus d'acculturation dans toutes les sociétés indigènes et surtout au Gabon s'est traduite par le fait que même l'Eglise qui a été un véritable instrument au service de la colonisation a pu utiliser l'Ecole pour arriver à ses fins ; notamment dans le processus de diffusion de la religion chrétienne comme nous l'a si bien démontré dans ses travaux¹⁴ Jean-Pierre Elelaghe, l'école était une pépinière, aussi bien pour l'ouverture à la Foi que pour le raffinement du sens moral des jeunes africains. Pour rendre possible cette œuvre de régénération par l'école chrétienne, il fallait soustraire les enfants indigènes plus précisément gabonais de l'influence néfaste de leur milieu familial et clanique, les éduquer hors du cadre traditionnel, les regrouper ensuite dans des villages spécialement conçus ou ils devaient vivre leur idéal chrétien.

S'intéresser à l'élément jeune de la société, opérer une cassure dans cette société, en séparant les jeunes des vieux, les enfants de leurs parents, tel a été le principe de l'apostolat par l'école en Afrique noire francophone et singulièrement au Gabon. L'école a été un outil très puissant au service de la colonisation tout comme l'église pour pénétrer et agir dans la société gabonaise. Afin de monter la force d'action de cette institution, Rose Ahavi parle de déculturation, car pour elle, l'école a été un des outils qui a servi à la déculturation de la société gabonaise. Elle affirme à cet effet que « *l'école est un centre de déculturation parce qu'elle représente un centre de formation d'une part, et d'autre part à cause des conséquences qu'elle entraîne et des méthodes qu'elle utilise* »¹⁵. Dans son travail, elle a pu montrer que l'acquisition de la civilisation voulue par les Européens s'est faite par des moyens

¹¹ Combeau-Mari Evelyne, *Le sport colonial à Madagascar 1896–1960*, SFHOM, Paris 2009.

¹² Combeau-Mari Evelyne, *ibid.*, « Très en vogue aujourd'hui, le *moraingy*, combat à coups de poings et à mains nues, s'appuie sur l'apprentissage de techniques gestuelles. La pratique du *moraingy* développe ainsi chez le jeune la vitesse d'exécution, l'adresse, la force, la souplesse, l'agilité, mais aussi la prise de risque et le courage. La forme actuelle de l'affrontement diffère très peu du style pratiqué par les Anciens », p. 22.

¹³ Le *savika* est une sorte de corrida malgache. Evelyne Combeau-Mari, *ibid.*, « Dans tout Madagascar, grand pays de l'élevage bovin, les hommes aiment à se confronter au zébu, animal emblématique du pouvoir, de richesse et du sacré ».

¹⁴ Elelaghe Jean-Pierre ; *De l'Aliénation A l'Authenticité ? Problématique missionnaire et affrontements culturels au Gabon : L'exemple des Fang*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de théologie catholique p. 258, Université de Strasbourg ; 1977. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. D// 4450.

¹⁵ Ahavi Rose. *Les bouleversements de la société gabonaise au contact de l'occident 1900–1939* ; doctorat 3^o cycle en histoire, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer (l'école centre d'acculturation) ; Université de Provence Aix-Marseille I, 1985, P 410. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. TH // 325.

précis, dont le dépaysement par la scolarisation. Ainsi le dépaysement qu'avait provoqué l'école avait atteint tous les enfants scolarisés, qui devenus adultes, étaient des hommes vides de leur culture. C'est ce qu'elle a appelé la déculturation.

Cette déculturation fut donc la conséquence de l'école. Mais on peut tout de même s'interroger sur le rôle joué par l'école ? D'abord, il faut considérer que c'est l'école qui reçoit et forme les jeunes à l'image désirée même jusqu'à nos jours. Les enfants y arrivent à un âge où leur volonté est encore malléable, donc à l'âge où leur éducation est plus facile. De plus, le recrutement des écoliers se fait à un moment de la vie où ils n'ont presque rien retenu de leur culture, car comme tous les enfants du monde, ils se laissent vivre et sont sans le moindre souci.

3. Dispositifs institutionnels et stratégies d'influences culturelles françaises

3.1 Naissance et organisation du territoire du Gabon

Aussi, après la conférence de Berlin, l'Afrique Equatoriale connue à l'époque sous le nom de Congo français deviendra officiellement une colonie française. Le décret du 29 juin 1886 fixera le régime de fonctionnement ; et Brazza deviendra Commissaire-Général avec comme Lieutenant-gouverneur du Gabon le Docteur Ballay¹⁶. Le Congo français sera donc composé de trois colonies à savoir le Gabon, le moyen Congo et l'Oubangui-Chari. A ces trois colonies, va s'ajouter plus tard le Tchad qui sera d'abord érigé en territoire militaire le 12 avril 1916, puis en colonie le 17 mars 1920. L'autorité du Commissaire Général sera confirmée par décret le 2 décembre 1886, et il résidera à Libreville de 1897 à 1903. Il était par ailleurs représenté dans chaque colonie par un Lieutenant Gouverneur qui résidait dans le chef lieu de la colonie ; c'est ainsi que le Commissaire-General avait sous ses ordres quatre Lieutenants Gouverneurs.

Le titre de Commissaire-Général cédera la place à celui de Gouverneur-Général avec le changement de nom de Congo français en Afrique Equatoriale Française (A.E.F) en 1910. Le Gouverneur-General va donc pour ce faire hériter des attributs du Commissaire-Général avec un changement majeur se traduisant par le fait qu'il exercera le monopole politique et administratif, et sera l'intermédiaire entre l'exécutif français et les colonies. Il faut toutefois souligner que l'A.E.F n'était pas représentée au parlement français, mais ses intérêts étaient défendus par un délégué au conseil supérieur des colonies qui était élu pour quatre ans par les citoyens français résidants dans la colonie. On peut donc comprendre à partir de cette situation que toutes décisions concernant la colonie se prenaient en l'absence d'un véritable représentant pouvant défendre fidèlement et objectivement les intérêts des peuples de la colonie.

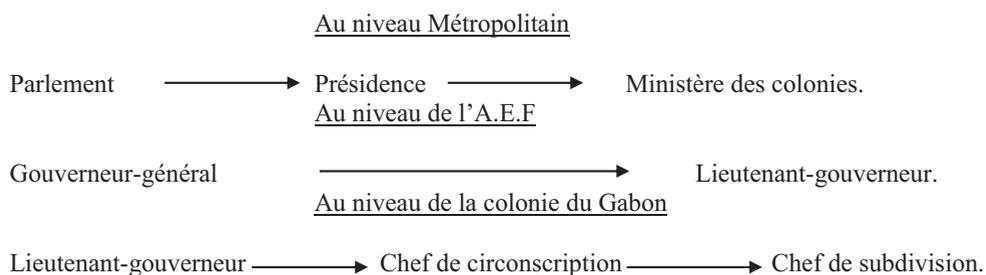
Des quatre colonies qui composaient l'A.E.F à savoir le Gabon, le moyen Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad ; le Gabon était la plus ancienne du Congo français, d'abord de par sa position géographique et ensuite en raison des rapports que ses chefs traditionnels entretenaient avec tous les premiers pionniers de la colonisation à savoir, les commerçants et les explorateurs. Ainsi, après la décision de colonisation effective validée par la mise en valeur de cette partie de l'Afrique noire, l'organisation administrative du Gabon sera comme la suivante : A la tête, un Lieutenant-gouverneur, résidant en permanence à Libreville. Il dépendait du Gouverneur-général de Brazzaville qui avait le droit de contrôle sur ses actes et finances. En 1910, par décret du 15 janvier, le Lieutenant-gouverneur s'est légèrement

¹⁶ Ahavi Rose. Les bouleversements de la société gabonaise au contact de l'occident 1900–1939 ; doctorat 3^e cycle en histoire, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer ; Université de Provence Aix-Marseille I, 1985, P67. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. TH // 325.

libéré de la main mise du Gouverneur-général, par exemple il pouvait désormais correspondre directement avec le gouvernement ; droit que seul détenait jusqu'ici le Gouverneur-général. Mais le duplicata de chacune de ses correspondances devait parvenir au Gouverneur-général et au Ministre des colonies. Il obtint même d'autres attributions plus importantes :

« *En vertu de l'autonomie réservée aux colonies, les lieutenant-gouverneurs doivent en avoir la complète administration, aussi bien au point de vue de l'action politique, que de la direction du personnel et de la gestion financière. Au gouverneur-général reste impartie la haute mission d'imprimer son orientation à la politique générale du pays, d'exercer un contrôle attentif sur tous les organismes administratifs et financiers, d'étudier et d'assurer les règles qui doivent présider à la vie et à l'essor économique de la fédération toute entière. Ainsi reste parfaitement déterminé le rôle de chacun : le gouverneur général gouverne et contrôle, les lieutenant-gouverneurs administrent et appliquent* »¹⁷.

Schématiquement, l'organisation administrative de la colonie était la suivante :



L'organisation administrative du Gabon se confondait ainsi avec celle de l'A.E.F toute entière, basée sur le décret cité ci-dessus portant création du gouvernement général de cette partie de l'Afrique constituée de ses quatre colonies. A partir de ce dispositif institutionnel, la colonie du Gabon devait jouir d'une autonomie financière et administrative ; donc placée directement sous l'autorité immédiate du Lieutenant-gouverneur et du Gouverneur-général résidant tous les deux à Libreville.

Cette autonomie financière provenait du fait que le budget du Gabon était du style (*self-supporting*) ; c'est-à-dire la colonie devait assumer et supporter ses propres dépenses sauf les dépenses relatives à l'armée. Le personnel européen et administratif devait donc être rémunéré par le budget produit des ressources fiscales du territoire, car les subventions étaient désormais refusées à la colonie. Par ailleurs, afin de faciliter la maîtrise et un contrôle effectif du territoire par les responsables administratifs, l'administration coloniale va procéder à un découpage du territoire en plusieurs circonscriptions et subdivisions. Autant ces découpages vont concerner l'A.E.F en général, autant elles se feront à l'intérieur de chacune des colonies, et cela « sans tenir compte des affinités entre les individus »¹⁸ ; ce fut un acte de division pour un pays comme le Gabon qui au départ était composé de plusieurs petits groupes ethniques et n'étant surtout pas peuplé. Ceci a véritablement été une source de division à l'intérieur de la population locale.

¹⁷ Journal officiel octobre 1909, p. 370 ; cité par Ahavi Rose. Les bouleversements de la société gabonaise au contact de l'occident 1900–1939 ; doctorat 3^o cycle en histoire, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer ; Université de Provence Aix-Marseille I, 1985, P. 71. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. TH // 325.

¹⁸ Ahavi Rose. Les bouleversements de la société gabonaise au contact de l'occident 1900–1939 ; doctorat 3^o cycle en histoire, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer ; Université de Provence Aix-Marseille I, 1985, P.75. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. TH // 325.

3.2 L'armée, un redoutable instrument de persuasion et de pacification

L'armée coloniale quant a elle va jouer au Gabon un rôle de persuasion très efficace car « les populations impliquées dans quelques mouvements de résistances ont pu constater le nombre de morts que faisait celle-ci à chacun de ses passages, lors des opérations de répression; ce qui a plutôt éveillé et renforcé les esprits rebelles »¹⁹. En effet, dans cette petite colonie de l'A.E.F, l'armée coloniale était constituée en régiment de deux bataillons dont le premier était formé par la première, la troisième, la cinquième et la huitième compagnie, avec comme siège de son Etat-major la ville de Booué ; le second bataillon quant à lui était formé par la deuxième, la quatrième, la sixième et la septième compagnie, avec son état-major dans la ville de Kango. Ce régiment comprenait donc huit compagnies, avec un état-major central à Libreville, et à sa tête un lieutenant-colonel. Pour la période d'avant la première guerre mondiale, et un peu après la guerre, cet Etat-major était dirigé par le lieutenant-colonel le Meilleur. En 1916, seule une compagnie était stationnée à Libreville, tandis que les sept autres combattaient contre le nouveau Cameroun. Tout ce dispositif militaire ne pouvait que jouer en faveur du colonisateur qui avait pour seul objectif imposer sa vision des choses aux peuples indigènes, surtout à ceux qui ne voulaient pas se soumettre. La création des circonscriptions militaires se faisait à la suite de certaines turbulences dans des régions où la pacification était en cours. Elle se traduisait par le souci majeur d'isoler les régions et les zones insoumises et surtout de les placer directement sous la tutelle d'un officier militaire.

C'est ainsi que par exemple, lorsque « la circonscription de la haute Ngounié fit face à la rébellion Mitsogho, sous la direction de Mbombe en 1904, les autorités coloniales décidèrent de placer cette région sous autorité militaire en créant par arrêté du 23 novembre 1906 la toute première circonscription militaire »²⁰. Ce sera donc le début d'une mise en place d'une série de circonscriptions militaires sur toute l'étendue de la colonie à partir de 1910 ; et cela afin de maîtriser, inhiber, dissuader, et contrôler toutes les vellétés d'opposition et de résistance des populations indigènes. Tel aura été le rôle de l'armée sans laquelle, le processus de colonisation et d'emprise sur ces populations aurait été difficile.

3.3 Qu'en est-il du rôle de l'église ?

Dans ce jeu d'influence coloniale, l'action de l'église sera aussi très déterminante. Afin de comprendre réellement quel a été le rôle joué par cette institution en Afrique en général et au Gabon en particulier, il convient de s'inspirer de ce rappel que fait Jean Pierre Elelaghe dans ses travaux²¹ quand il fait référence à G. Balandier pour décrire l'action coloniale. En effet, « G. Balandier, dans sa *sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, a donné de la notion de « situation coloniale » une description devenue classique ; voici deux groupes, juxtaposés, antagonistes : « la société coloniale » les colonisateurs Blancs et la « société colonisée » les indigènes »²².

¹⁹ Ahavi Rose. Les bouleversements de la société gabonaise au contact de l'occident 1900–1939 ; doctorat 3^e cycle en histoire, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer (la force au service de la colonisation) ; Université de Provence Aix-Marseille I, 1985, P122. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. TH // 325.

²⁰ Ahavi Rose. Les bouleversements de la société gabonaise au contact de l'occident 1900–1939 ; doctorat 3^e cycle en histoire, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer (les circonscriptions militaires) ; Université de Provence Aix-Marseille I, 1985, p. 81. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. TH // 325.

²¹ Elelaghe Jean-Pierre, De l'Aliénation A l'Authenticité ? Problématique missionnaire et affrontements culturels au Gabon : L'exemple des Fang, thèse de doctorat de 3^e cycle de théologie catholique p 287, Université de Strasbourg ; 1977. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. D// 4450.

²² Balandier. Georges, La notion de situation coloniale, chap. 1, p. 3–72 cité par Pierre Elelaghe.

L'intéressé, en se référant à ces travaux à pu montrer dans sa recherche que la société coloniale, pour réussir son objectif d'exploitation économique et son emprise sur les sociétés indigènes devait exercer une domination politique et spirituelle sur ces populations. Elle avait donc commencé à donner à ses membres un esprit féodal, avec un mépris et une attitude hautaine de cette société. Le mot indigène devenant même ignominieux, car pour la société coloniale, toutes réalités indigènes semblaient être frappées d'une tare congénitale. Les colons qui, numériquement étaient minoritaires, mais techniquement plus avancés avaient mis en place une stratégie de domination par la force et la ruse. Ainsi, après avoir vaincu militairement les populations indigènes, il fallait leur inculquer l'idée de supériorité de l'homme blanc et surtout sa propre abjection « *malédiction, infantilisme, immaturité, etc.* »²³.

Au Gabon, en dépit de la laïcité officielle de la république Française et du zèle intempestif de quelques administrateurs républicains à l'anticléricisme notoire, le christianisme et plus précisément le catholicisme devenait la seule religion dominante, parce qu'elle était celle des maîtres. Les superstitions grotesques et parfois sanguinaires des fétichistes ne pouvaient prétendre au titre noble de religion. L'autre groupe social c'est-à-dire les indigènes, était radicalement dominé, bien que numériquement majoritaire. Il était considéré comme un instrument créateur de richesses pour les dominateurs colonialistes. Un autre fait très marquant et qui a favorisé l'action du colonisateur est que, la société indigène gabonaise ne présentait aucune cohésion, elle était fondamentalement divisée, divisions ethniques, divisions sociologiques, divisions spirituelles. La colonisation française trouvera donc au Gabon un terrain particulièrement favorable: une mosaïque d'ethnies souvent en lutte les unes contre les autres. La traite esclavagiste a créé des antagonismes mortels. Ces divisions se faisaient même à l'intérieur des mêmes groupes ethniques; ce fut le cas des Fang, groupe très important, qui n'étaient pas moins divisés que les autres groupes. « *Et un administrateur averti reconnaissait que seules ces divisions permettent à la France de tenir le pays, malgré la faiblesse des effectifs militaires mis en œuvre* »²⁴.

En effet, au moment de la conquête coloniale et des grandes résistances au Gabon, outre l'emploi des soldats Sénégalais, l'autorité coloniale avait profité de ces divisions internes pour recruter des traîtres qui avaient pour mission « *d'éclairer la marche, de s'arrêter à quatre cents mètres des villages, de se dissimuler pendant l'action et de tirer sur les fuyards...* »²⁵. Cette démarche va se renforcer et trouver son efficacité dans l'action du christianisme missionnaire qui a joué le rôle d'une véritable machine implacable pour la destruction des religions traditionnelles et des assises philosophiques de la société indigène. L'exclusivisme des apôtres chrétiens était quelque chose de déroutant pour une mentalité acquise au syncrétisme. Dans les écoles, on apprenait aux jeunes indigènes à mépriser les pratiques de leurs parents et leurs ancêtres, car pour le colonisateur ces pratiques étaient considérées comme sauvages. Ainsi, l'administration et la Mission chrétienne conjuguèrent leurs efforts pour la destruction des organisations politico-militaires et du culte des ancêtres des populations autochtones ; ce fut le cas du rite « Byeri » chez les fangs qui constitua la principale cible des Missionnaires au Gabon.

²³ Elelaghe Jean-Pierre ; De l'Aliénation A l'Authenticité ? Problématique missionnaire et affrontements culturels au Gabon : L'exemple des Fang, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de théologie catholique p. 287, Université de Strasbourg ; 1977. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. D// 4450.

²⁴ Elelaghe Jean-Pierre ; De l'Aliénation A l'Authenticité ? Problématique missionnaire et affrontements culturels au Gabon : L'exemple des Fang, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de théologie catholique p. 288, Université de Strasbourg ; 1977. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. D// 4450.

²⁵ Elelaghe Jean-Pierre, De l'Aliénation A l'Authenticité ? Problématique missionnaire et affrontements culturels au Gabon : L'exemple des Fang, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de théologie catholique p. 289, Université de Strasbourg ; 1977. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. D// 4450.

La conversion au christianisme était présentée et perçue comme l'accès à une forme supérieure d'humanité, une promotion socioculturelle. Ce phénomène fut très accentué chez les plus fortunés qui avaient l'illusion d'opérer une véritable « émigration » dans la culture et la civilisation des Blancs. C'était en effet le mythe de l'assimilation. Par exemple, « *tout un clan avait donné à l'un de ses enfants devenu prêtre le nom de « Ngovure » c'est-à-dire « Gouverneur »* »²⁶ ; car pour ces populations, devenir prêtre, c'était devenir blanc, participer à ce qu'il y avait de plus puissant et de plus mystérieux dans le monde des Blancs, et le Gouverneur était en fait la plus haute autorité de l'Administration coloniale connue des indigènes. Le fils du clan qui avait dépassé tout le monde en accédant au sacerdoce, avait en quelque sorte revêtu une dignité comparable à celle du Gouverneur de la colonie.

Ainsi, tous ceux qui connaissaient une certaine réussite socioculturelle devenaient des Blancs à peau noire. Malheureusement, comme l'assimilation n'était qu'illusoire, la frustration fut d'autant plus durement ressentie peu de temps après. L'action des missionnaires catholiques et protestants fut celle qui contribua le plus au renforcement de l'influence française au Gabon car ces missionnaires disposaient de plusieurs atouts à savoir la prédication de la foi en Jésus, accompagnée de la création de toutes les imaginations possibles, le monopole de l'enseignement et surtout l'entretien d'un certain nombre de services sociaux qui leur donnaient une grande emprise morale sur les populations indigènes et cachaient leurs véritables objectifs de maîtrise des indigènes par conséquent, leurs intentions profondes de colonisation.

Par rapport aux autres pionniers de la colonisation du Gabon, les missionnaires furent ceux dont l'action avait véritablement pénétré les sociétés autochtones procédant progressivement à la destruction des bases de leur support philosophique ; car leur idéologie fondamentale était basée sur la négation des pratiques culturelles traditionnelles, la négation de l'homme en général tel qu'il vivait dans le Gabon traditionnel ; et surtout la substitution à cette société et à cet homme d'une nouvelle société et d'un homme nouveau fabriqué à l'image du modèle occidental. Leur principal objectif était donc de détruire les croyances, les us et coutumes à l'intérieur de toute la société gabonaise. Et pour y arriver, certaines actions furent entreprises à travers toute l'étendue du territoire national.

Et afin d'atteindre cet objectif de transformation profonde de la société gabonaise toute entière avec en ligne de mire la déstabilisation culturelle et des mentalités de cette société, le pouvoir ecclésiastique va se lancer dans une action de fondation des missions basée sur la construction des églises sur toute l'étendue du territoire national permettant ainsi le processus d'évangélisation. L'arrivée des premiers missionnaires au Gabon va alors entraîner aussitôt la création et l'ouverture des premières églises, symbole de la présence missionnaire. Le bassin de l'Ogooué sera ainsi la première cible de construction d'églises autour desquelles vont s'implanter peu à peu d'autres structures telles que les écoles, les dispensaires et des ateliers d'apprentissage manuel. Cette action sera l'œuvre conjointe de la mission protestante et de la mission catholique. Ainsi fut réalisée au Gabon à partir de 1876 la couverture de l'action missionnaire qui par la suite facilitera le processus d'évangélisation sur toute l'étendue du territoire national.

3.4 L'école, un des piliers de l'acculturation française

Dès 1844, les premières écoles vont être créées par les missionnaires catholiques à Libreville (une école de garçons), ensuite d'autres établissements à Ndjolé, Mayumba, Loango,

²⁶ Elelaghe Jean-Pierre, De l'Aliénation A l'Authenticité ? Problématique missionnaire et affrontements culturels au Gabon : L'exemple des Fang, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de théologie catholique p. 292, Université de Strasbourg ; 1977. A.N. Aix en Provence, BIB AOM. D// 4450.

Fernand-Vaz. Ces structures étaient subventionnées, contrôlées par l'Etat français et avaient pour but de diffuser et de former les premiers auxiliaires de l'administration coloniale. Nous n'avons pas pu avoir assez d'informations sur le fonctionnement de ces écoles au cours des premières années. Cependant, en 1863, les écoles de Libreville étaient fréquentées par environ 140 enfants dont 40 internes entretenus sur le budget local. Comme les missions catholiques, l'Eglise protestante voulut développer à côté de l'œuvre d'évangélisation, un programme de diffusion d'établissements scolaires. En 1842, s'était installée la mission presbytérienne américaine à Libreville, à laquelle avait succédé en 1893, la société des missions évangéliques de Paris qui étendit son action jusque dans la région de l'Ogooué.

A partir de 1901, on orienta d'abord l'enseignement officiel vers l'enseignement professionnel qui jusque-là était le fait des missionnaires. L'enseignement fut donc réorganisé afin de former des moniteurs indigènes, des écrivains pour les services publics et des employés pour les factoreries. En mai 1907, fut ouverte à Libreville la première école laïque en remplacement du cours d'adultes qui avait été créé le 3 mars de la même année. L'enseignement primaire laïc fut donc étendu à toutes les possessions du Congo français par l'Arrêté du Commissaire général en date du 7 septembre 1907, qui faisait obligation à tous les autochtones au service de l'administration de suivre les cours du soir, l'ouverture d'écoles primaires, la mise en place d'un conseil de perfectionnement des écoles.

Il a fallu attendre 1911, après la création du Gouvernement général de l'AEF pour trouver véritablement une organisation officielle de l'enseignement, car, la fédération des colonies rendait nécessaire, après l'organisation des services d'administration générale, celle d'intérêt sociale et économique. Ainsi, par Arrêté du 4 avril 1911, fut signée la première Charte de l'enseignement public. En 1926, le contrôle de l'enseignement était assuré par divers comités de perfectionnement et de surveillance. Tous ces comités avaient surtout pour but d'aider à la diffusion de la langue française, de s'assurer de l'assiduité, de la régularité des cours et de faire les propositions pouvant être utiles au bon fonctionnement des écoles. 1928 fut l'année de la création d'une institution dénommée Inspection de l'Enseignement avec l'affectation en AEF d'un Inspecteur de l'enseignement primaire. Cette inspection avait les mêmes missions que les comités de perfectionnement et de surveillance. Un conseil fédéral de l'enseignement de l'AEF fut créé en 1952 par Arrêté du Gouverneur général ; son but était de superviser l'œuvre scolaire dans toute la fédération.

Selon quelles stratégies les processus d'acculturation étaient implémentés ? La toute première démarche à laquelle le jeune indigène était confrontée à l'école était l'apprentissage de la nouvelle langue c'est-à-dire le français, et surtout l'interdiction de faire usage de la sienne. Cette interdiction aura une forte action sur les enfants de toutes les colonies, qui se retrouveront brutalement et absolument déphasés. Or la langue est partie intégrante de la culture, et même l'élément qui rattache le plus l'individu à sa culture. Donc parler d'apport de civilisation à une société signifie anéantir la culture qui lui est propre. Il n'existe pas de société sans culture, car il suffit d'être un « *socius* » potentiel, de grandir dans un cadre social, d'avoir un certain comportement, pour être rattaché à une culture, dans le sens que donne la définition sociologique de Guy Rocher pour qui la culture est « *un ensemble lié de manière de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent d'une manière à la fois objective et symbolique à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte* »²⁷. Ainsi, Par la suppression de la langue maternelle dans l'enceinte de l'école, une bonne partie de cette culture est atteinte et déstabilisée.

²⁷ Rocher Guy, *Introduction à la sociologie Générale*, T 1, Point 1968 p. 3, cité par Ahavi Rose, p. 411.

La deuxième stratégie d'attaque des mœurs indigènes au travers des enfants, est justement le contenu de l'enseignement qui leur est prodigué. Les leçons de savoir-vivre et de moralité sont le biais par lequel les Européens entreprenaient souvent la démolition du cadre d'éducation traditionnelle et ancestrale. Les écoliers étaient fréquemment victimes de la confrontation des cultures. Comment l'écolier indigène devait-il comprendre cet antagonisme ? Quelle attitude devait-il adopter devant une telle situation ? Adopter l'éducation traditionnelle et garder les yeux baissés en parlant au maître alors qu'à l'école on lui exigeait de fixer son interlocuteur ? Au village, cet écolier aura la réputation de bonne éducation, car on ne saurait tolérer qu'il garde la tête haute en parlant à un adulte. Ceci est un exemple d'opposition de culture. Or, les enfants étaient la plus part du temps à l'entière disposition de l'école moderne. Ainsi, le Gabon sera l'une des premières colonies de l'AEF où l'œuvre d'enseignement colonial a, dès le début de la colonisation donné lieux aux initiatives les plus nombreuses de la part du colonisateur pour mieux atteindre et pénétrer la société gabonaise toute entière. Il en est de même des pratiques corporelles dans la mesure où le pouvoir colonial fit du corps, un des lieux privilégiés de dressage en vue de « fabriquer » un homme apte au travail et à la défense du Territoire.

4. L'E.P. et le sport, une culture spécifique à l'œuvre dans le processus de civilisation

Ces différentes institutions ont été de très puissants vecteurs et des canaux de diffusion de l'action coloniale sur les territoires d'Afrique noire francophone. Dans cette perspective, une approche nous a paru intéressante d'autant plus qu'elle nous permettra pour ce qui est de notre recherche sur le Gabon, de comprendre le système éducatif gabonais notamment l'introduction et la diffusion des pratiques corporelles.

C'est le travail d'Augustin Raonimahary²⁸, qui, dans sa thèse montre à travers une approche comparative avec le système français que la politique de l'éducation physique et sportive à Madagascar a été simplement la reproduction de celle de la France. Dans sa démarche, il a comparé en particulier les objectifs et les valeurs qui sous tendent les deux systèmes. « *Etant donné que les principes régissant la formation des enseignants d'E.P.S à Madagascar s'inspirent fortement des théories et des courants pédagogiques qui ont prévalu en France, nous avons fait l'analyse de 35 ans de la revue E.P.S, avec l'hypothèse que cette revue reflétait les idées prédominantes en France. Par ailleurs, il nous a paru nécessaire de connaître les opinions pédagogiques des enseignants à Madagascar, en comparant leurs pratiques* ».

Nous nous intéressons à cette démarche même si dans notre travail nous ne développons pas la même problématique que l'auteur et cela pour plusieurs raisons :

- le Gabon qui fait l'objet de notre étude étant une ancienne colonie française, par conséquent nous pouvons considérer que les réflexions faites sur Madagascar concernant le système d'E.P.S sont aussi valables pour ce pays, car la France a eu la même démarche colonisatrice pour toutes ses colonies,
- Par ailleurs, nous chercherons au delà d'une simple transposition institutionnelle et de valeurs, ce qui dans le système d'E.P.S français a été transposé et repris par le système

²⁸ Raonimahary Augustin, L'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le système scolaire malgache, de 1960 à 1986. Contribution pour une étude comparée entre la France et Madagascar, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Paris 8, 1990.

gabonais, et qui peut être considéré soit comme un obstacle, soit comme un élément qui a facilité l'introduction, l'implantation et la diffusion (2ID) d'une véritable culture physique et sportive au Gabon.

Par ailleurs, si chacune de ces problématiques, avec une approche, des hypothèses et des méthodes parfois différentes essaie d'analyser la situation du sport et des pratiques corporelles en Afrique, aucune n'est ni moins ni plus adaptée pour l'explication et la compréhension de la situation, car les problèmes du continent africain (comme partout) sont si complexes qu'il est même parfois risqué de vouloir les aborder à partir d'une seule approche pour les comprendre. Par exemple des approches développant des problématiques autour des théories mettant en évidence des difficultés économiques pour expliquer la situation des pratiques sportives en Afrique ne semblent pas être très efficaces et nous font même vivre des réalités assez paradoxales comme le fait constater Allogho-Nze. Il déclare :

« Si l'on observe [par contre] les résultats intéressants de certains pays moins nantis et souvent en situation d'instabilité sociale et politique, nous sommes tentés de croire à une sorte de paradoxe au regard des exigences économiques et matérielles du sport moderne. En effet, il est généralement admis, au vu des exigences matérielles et organisationnelles de la pratique sportive, que plus un pays dispose de moyens économiques, et est politiquement et socialement stable, plus la probabilité pour ce pays d'atteindre de bonnes performances sportives est grande. Pour autant, il existerait une possibilité de remise en cause de cette affirmation apparemment plausible. Le cas du Gabon que nous étudions dans le contexte africain, semble se présenter ici comme un paradoxe, et nous révèle qu'en sport, un pays riche peut obtenir des résultats insuffisants par improvisation ou s'il néglige de mettre en place une médiation organisationnelle par lui-même qui lui permet de structurer positivement et créer des liens entre le sport de haut niveau et le sport de masse, entre le sport scolaire et le sport universitaire, entre le sport civil et le sport militaire par exemple. De même qu'il peut obtenir des résultats insuffisants s'il néglige une médiation organisationnelle qui permet en amont de faire découvrir grâce à l'EPS et au système scolaire lieu de passage obligé de toute la jeunesse, une politique sportive cohérente »²⁹.

Au-delà de ce constat que fait l'intéressé, d'autres cas sont plus édifiants à ce propos ; c'est l'exemple du Kenya³⁰ et de l'Ethiopie³¹ en athlétisme. Ces deux pays constituent pour l'Afrique noire une véritable référence en athlétisme si on se réfère aux nombres de participations et aux nombres de médailles remportées par chacun d'eux aux Jeux olympiques. Il est vrai que ces pays ne font pas partie de l'Afrique francophone, mais n'échappent pas aux réalités du continent africain. Néanmoins, on peut comprendre que toutes ces recherches qui se sont développées avec des problématiques apparemment différentes avaient un seul et même objectif : comprendre, analyser et expliquer les raisons de la fragilité des systèmes sportifs et des pratiques corporelles des pays africains, et toutes semblent converger vers les mêmes raisons à savoir :

²⁹ Allogho-Nzé Célestin, Etude de l'organisation et du fonctionnement des institutions sportives au Gabon. Genèse et analyse prospective d'une politique publique. Thèse de doctorat en STAPS, Bordeaux 2011, pp. 37, 38.

³⁰ 13 participations aux JO, avec une performance de 86 médailles (24 d'or, 33 d'argent, 29 de bronze).

³¹ 12 participations aux JO, avec une performance de 45 médailles (21 d'or, 7 d'argent, 17 de bronze).

- La conséquence et les effets de la colonisation qui a transposé dans ces pays un système non adapté ;
- Les difficultés économiques qui ne permettent pas à ces pays africains de répondre aux exigences de la pratique sportive moderne qui nécessite d'énormes moyens matériels, financiers et humains ;
- La mise en place des politiques sportives par le haut, ne tenant pas compte le plus souvent du temps de l'adhésion et des attentes des populations, et dont l'objectif principal est le renforcement des pouvoirs politiques ;
- Enfin, le recours au modèle de la performance. En effet, *« le modèle de la performance hâtivement transposé hors de son lieu d'invention, sous de nombreux prétextes politiques, économiques et idéologiques (nationalisme et aide au développement), trouve une entreprise active d'adoption et d'institutionnalisation. Aussi ladite entreprise de développement par le haut, s'opposant à une intégration socioculturelle des différences, opère-t-elle par une rupture avec l'ordre local en bas et rejette toute tentative de développement par le bas... »*³².

Toutefois, il faut souligner que presque tous les pays d'Afrique francophone noire ont un « dénominateur commun », celui d'avoir tous subi l'action coloniale de la France, cela se traduisant par la pratique en commun du français comme langue officielle et administrative, des similitudes au niveau de leurs organisations politique, économique, sociale, éducationnelle. Mais malgré ces similitudes, on constate des disparités et de grands décalages dans le domaine du sport et des pratiques corporelles d'un pays à un autre. Comment comprendre que la situation du Gabon dans ce domaine soit différente de celle du Cameroun, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, la liste est longue, alors qu'ils ont tous hérité du même modèle ; celui de la France et surtout que sur les plans économique, social voire politique, le Gabon apparait comme un des pays les plus stables d'Afrique noire francophone ?

Cette question justifie ainsi l'intérêt de notre recherche sur le rôle des institutions sportives françaises dans la gouvernance du sport au Gabon en interrogeant les logiques institutionnelles sportives internationales à partir de certains travaux tout en s'inspirant de la philosophie de kemo keimbou pour qui *« ces travaux, pionniers dans le genre, ont quasiment un même fil conducteur. Ils interrogent le rôle et les finalités du sport moderne et engagent une épistémologie des sciences du sport, dont l'issue est une critique fondamentale de l'idéologie et de l'institution sportive »*³³.

En ce qui concerne notre étude, la conception de Kemo nous semble intéressante ; car pour lui *« ... il ne s'agit point d'opposer sport moderne et « jeux traditionnels », pas plus qu'il de s'agit de critique du sport, émanation du capitalisme bourgeois ; le souci qui guide cette recherche, est de montrer que la situation de crise que traverse le sport au Cameroun dépasse la cadre du manque d'infrastructures sportives, de cadres qualifiés et de moyens financiers. Il s'agit avant tout de reformuler les problématiques de la pratique du sport en Afrique ; le sport, pour qui ? Pourquoi faire ? En un mot, « quel sport pour quelle société » et « quel sport par quelle société ? »*³⁴, Comme pour nous, le souci qui guide notre

³² Gouda Souaïbou, Etats, sports et politiques an Afrique noire francophone : cas du Benin, du Congo, du Niger et du Sénégal. Thèse de doctorat en STAPS, université de Grenoble 1, 1997 ; p. 101.

³³ Kemo Keimbou, David-Claude, Représentations, politiques et pratiques corporelles au Cameroun (1920–1996). Enjeux et paradoxes du sport et de l'éducation physique en Afrique noire. Thèse de doctorat en SPAPS, Strasbourg 1999, p. 19.

³⁴ Kemo Keimbou, David-Claude, Représentations, politiques et pratiques corporelles au Cameroun (1920–1996). Enjeux et paradoxes du sport et de l'éducation physique en Afrique noire. Thèse de doctorat STAPS, Strasbourg 1999, p. 19.

analyse est de montrer qu'outre le manque d'infrastructures, de cadres qualifié, la situation de crise que traversent le sport et l'éducation physique au Gabon serait la conséquence de l'influence des institutions sportives internationales sur la gouvernance du sport gabonais. Ce qui a entraîné la fragilité du système sportif gabonais en tant que pratiques sociales et éducatives.

Conclusion

Malgré leur accession à l'indépendance à partir des années 1960, les pays d'Afrique noire subsaharienne, à l'instar du Gabon ne se sont jamais détachés de l'influence des sociétés occidentales qui continuent à les maintenir sous influence. En effet, passé du système de « colonisation violente » à une stratégie plus docile, les puissances occidentales sont toujours restées présentes dans le dispositif institutionnel des Etats Africains à travers les institutions nationales et internationales mises en place. Cette situation est d'autant plus vraie que la présence des structures telles que l'école, l'église et l'armée n'a pas facilité les mécanismes de prise de conscience et de véritable autonomie des pays d'Afrique noire.

Au moment où les activités physiques sont devenues un enjeu de politique internationale auquel aucun pays ne pouvait échapper, avec le spectre de la compétition sportive posée comme objectif principal, les pays d'Afrique noire francophone y compris le Gabon ont mis en place des stratégies afin de s'approprier leurs pratiques corporelles. Ces stratégies se doivent de procéder au renversement des dispositions des périodes coloniales et postcoloniales, tout en tenant compte des dynamiques internes propres aux pays africains ; non pas avec pour objectif de reproduire le même modèle occidental, mais plutôt d'envisager un changement culturel tenant compte des exigences du moment. Si le Gabon veut se saisir du sport et de l'EP engager un véritable développement, les processus d'interculturalité doivent être envisagés avec un souci particulier pour les pratiques corporelles nationales. Ce qui corrigerait la situation du sport et de l'EP dans les pays d'Afrique noire francophone où « *la transposition de systèmes sportifs « occidentalisés » axés sur la performance, [mais] inadaptés aux caractéristiques économiques, culturelles et sociales des pays, a entraîné la mise en place de structures vides de moyens qui ne permettent pas le développement du sport dans son ensemble. Ces pays ont été « poussés » vers l'engrenage de la valorisation sportive internationale pour affirmer leur importance et leur identité* »³⁵. En procédant ainsi, les pays du continent noir maîtriseront mieux leurs propres pratiques physiques d'une part et d'autre part « *l'organisation du sport fait pour un autre peuple, une autre culture, une autre économie ; le sport moderne...* »³⁶.

Bibliographie

- Ambroseti David, Buchet de Neuilly Yves, « Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs », Cultures et conflits, 3/2009, n° 75
- Amin Samir, L'impérialisme et le développement inégal, Paris, Les Editions de Minuit, 1976 ; La faille du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde. Une analyse politique, Paris, L'harmattan, 1989

³⁵ Bouchet Patrick & Kaach Mohammed (dir.), Afrique Francophone et Développement du Sport : Du Mythe à la Réalité ?, Paris l'Harmattan, 2004, p. 9.

³⁶ Bouzoungoula Joseph, *Sports, identités culturelles et développement en Afrique noire francophone ; La sociologie des jeux traditionnels et du sport moderne au Congo-Brazzaville*. Paris, L'Harmattan, 2002, p. 12.

- Arnaud Lionel, « Idéologie sportive et prise de parole politique : les pratiques sportives des populations minorisées à la lumière des postcolonial studies », Colloque Les migrations sportives du temps colonial à l'ère postcoloniale, Institut d'histoire économique et sociale des sciences du sport et de l'éducation physique, Lausanne, 20–21 mars 2009
- Arnaud Lionel, Politiques sportives et minorités ethniques : Le sport au service des politiques sociales à Lyon et Birmingham, Paris, L'harmattan, 1999
- Arnaud Lionel, « La démocratie culturelle à l'épreuve du sport. La rationalisation des expressions identitaires en Angleterre et en France », Sociétés contemporaines, n° 69, 2008
- Arnaud Pierre, « Sports et olympisme après la première guerre mondiale. Nouvelle donne géopolitique et enjeux de prestige », in Milza Pierre, Jéquier François, Tétart Philippe (eds), Le pouvoir des anneaux olympiques. Les jeux à la lumière de la politique, 1896–2004, Paris, Vuibert, 2004
- Attali Michael et Saint-Martin Jean, L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation, Armand Colin, collection U, (2^{ème} édition), 2009
- Auger Fabrice, « Coubertin et la paix sociale dans les colonies », les Etudes Sociales, ss la dir. De Savoye Antoine, n° 137, 2003
- Auger Fabrice, Histoire du comité international olympique dans l'entre-deux-guerres (1918–1945), ss la dir. de Hubscher Ronald, thèse d'histoire contemporaine, université Paris-X-Nanterre, 1998
- Augustin Jean-Pierre et Drabo Y.K., « Au sport citoyens ! La politique sportive menée au Burkina Faso de 1983 à 1988 » in Géopolitique du sport, actes du colloque de Besançon, Laboratoire de géographie humaine, Université de Franche-Comté, 1990
- Augustin Jean-Pierre, « Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique Noire », in Arnaud Pierre et Wahl Alfred, Sports et relations internationales, Centre de recherche de l'université de Metz, 1994
- Bancel Nicolas, « La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation », Mouvements, n° 21–22, mai-juin-juillet-août 2002/3
- Bancel Nicolas, « Les archives des activités physiques en Afrique occidentale française (AOF). Esquisse d'une approche raisonnée », in le sport de l'archives à l'histoire, sous la direction de Bosman Françoise, Clastres Patrick, Dietschy Paul, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006
- Bancel Nicolas, Entre acculturation et révolution. Mouvements de jeunesse et sports dans l'évolution politique et institutionnelle de l'AOF (1945–1962), doctorat d'histoire nouveau régime, université Paris I-Sorbonne, 1999
- Bancel Nicolas, « Sport civil et politique sportive en Afrique Occidentale Française », (1944–1958), STAPS, n° 52, 2000, pp. 79–94
- Bayart Jean-François (dir), La greffe de l'Etat. Les trajectoires politiques, Paris, Karthala, 1996
- Bayart Jean-François, L'illusion identitaire, Paris, Fayard, L'espace du politique, 1996
- Bayart Jean-François, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Editions Fayard, Collection « l'espace du politique », 2^{ème} édition, 2006
- Bernaut Florence, Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940–1965, Paris, Karthala, 1996
- Bianchi Cristina, « Le rôle des archives dans l'Héritage de l'Histoire du sport : exemples et problématiques du Mouvement olympique, 1894–2003 », in les métaphores du sport du XXe au XXIe siècle. Héritage, éthique et performances, Actes du colloque organisé à l'occasion du centenaire du tour de France, sous l'égide du Haut comité des célébrations nationales, au Centre des Archives du Monde du Travail, à Roubaix, le 9 octobre 2003, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 2005
- Blanchard Pascal, Lemaire Sandrine, Bancel Nicolas, Culture coloniale, De la révolution française à nos jours, Paris, Collection Revue Autrement Mémoires, n° 86, 2008
- Bouchet Patrick, Kaach Mohammed, Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?, Paris Editions l'Harmattan, 2004
- Bourgi Albert, « Les relations entre la France et l'Afrique noire en 1958 », in l'avènement de la Ve République, Fondation Charles de gaulle, Paris, Colin, 1999

- Bourgi Albert, La politique française de coopération en Afrique, Le cas du Sénégal, Nouvelles Editions Africaines, Dakar, 1979
- Chapron Tony, Attali Michael, « l'humanisme olympique : entre grandeur et désillusions », Illusio, 2004
- Charitas Pascal et Drouet Yann, « La commission d'aide internationale olympique (1960–1963) : nécessité d'un nouveau médiateur entre la France et l'Afrique noire ? », Stadion, XXXIII, 2, 2007
- Charitas Pascal, « La Commission d'Aide Internationale Olympique (CAIO) : Un instrument de propagande soviétique ? (1951–1962) », in Sport History Review, novembre 2009
- Charitas Pascal, L'Afrique au mouvement olympique : enjeux, stratégies et influences de la France dans l'internationalisation du sport africain (1944–1966) ; thèse de doctorat STAPS, Paris 11, 2010
- Kemo Keimbou David-Claude, Représentations, politiques et pratiques corporelles au Cameroun (1920–1996). Enjeux et paradoxes du sport et de l'éducation physique en Afrique noire. Thèse de doctorat en SPAPS, Strasbourg 1999
- Souaibou Gouda, Etats, sports et politiques an Afrique noire francophone : cas du Benin, du Congo, du Niger et du Sénégal. Thèse de doctorat en STAPS, université de Grenoble 1, 1997